

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA**

Compte rendu de la réunion du 13 mars 2007

Date 13/03/07	Lieu : DIREN PACA	Heure : 9 h 30	Compte rendu approuvé le : 24 mai 2007
---------------	-------------------	----------------	--

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DIREN):

- Documents relatifs aux DOCOB présentés en séance.

Documents présentés/diffusés en séance :

- Diaporama de présentation du plan de gestion des espaces naturels du PAM
- État d'avancement du réseau NATURA 2000 en PACA (carte et tableau)
- Analyse transversale des mesures de gestion préconisées dans les DOCOB

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Compte rendu du groupe de travail du 02/03/2007
- PGEN Port Autonome de Marseille : Rapport de P. Grillas
- Avis N° 2007 – 1

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Compléments composition du Conseil
- Programme NATURA 2000
  - ✓ Actualités ; Désignation des rapporteurs
  - ✓ Pour avis : Documents d'objectifs des sites "Montagne de Ceüze, montagne d'Aujourd'hui ..." (pSIC FR9301514) et "Bec de Crigne" (ZPS FR9312023)
  - ✓ Action conservatoire et mesures de gestion des DOCOB : Présentation du diagnostic, choix des thèmes, organisation du travail
- Présentation du plan de gestion des espaces naturels de la zone industrialo-portuaire de Fos
- Modalités de saisine du CSRPN sur dossiers sensibles (espèces protégées, etc...)
- Inventaire du patrimoine géologique

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. ALZIAR G.  
M. BARBERO M.  
M. CHAPPAZ R. (matin)  
M. COSSON E.  
M. FRANCOUR P.  
M. GRILLAS P.  
M. MAUREL N.

M. MEDAIL F.  
M. MOUTTE P.  
M. ROUSSET C.  
M. VERLAQUE M.  
M. VIDAL E.

Membres du CSRPN non présents :

Mme BELLAN-SANTINI D. (excusée)  
Mme BERNARD-LAURENT A. (excusée)  
M. CHEYLAN G. (excusé)  
M. DUMONT B. (excusé)  
M. MAGNIN F. (excusé)

M. MEURET M. (excusé)  
M. QUEZEL P. (excusé)  
M. COROT D.  
M. ORSINI P.

Également présents :

DIREN : Mme MEYER D. ; Mme PICHOU M. ;  
M. FOUCHIER F. ; M. HARENG D. ; M. SALLES J.M. ;  
ONF 05 : M. GATTUS J. C.  
DDAF 05 : M. LEFEVRE L.  
PAM : Mme DEVEZE M. ; Mme GATTIER A.  
ECOMED : M. FLEURY S.

Excusé :

Conseil Régional : M. GONDOLO

Introduction de la séance par M. Olivier ROUSSET, nouveau directeur délégué à l'Environnement et délégué régional par intérim.

## 1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 30 novembre 2006 est adopté sans modifications.

## 2. Composition du conseil

J. P. DALMAS, botaniste du Conservatoire Botanique Alpin, a fait connaître sa démission, portant à 4 le nombre de sièges à remplacer. D. MEYER présente les candidatures de Philippe BACHIMON, géographe et Cécilia CLAEYS-MEKDADE, sociologue de l'environnement, qui sont validées. Le siège de géologue a été proposé à M. Claude VELLA, sur la recommandation de C. ROUSSET. Sa réponse est en attente. Concernant le siège libéré par J.P. DALMAS, il est demandé de rechercher prioritairement une personne compétente sur les habitats. Une proposition sera faite à M. OFFERHAUS, qui a montré ses compétences à travers les dossiers NATURA 2000. En cas de refus, il sera proposé à M. C. TARDIEU (vertébrés terrestres).

## 3. NATURA 2000

### ▪ Actualités

Natura 2000 arrive dans une phase de transition:

Le réseau terrestre est désormais stabilisé. Quelques compléments ont été apportés fin 2006 (extension tunnel d'Orgon pour les chauves-souris, Dôme de Biot pour les mares temporaires, forte extension de la ZPS Crau sèche).

Après ces ajustements, la priorité sur ces sites est d'élaborer les DOCOB d'ici 2010. Avec des délais et des moyens financiers limités, il s'agit donc désormais d'aller à l'essentiel et de bien cadrer le travail des opérateurs. A cet effet, les rapporteurs scientifiques ont un rôle important à jouer. Les cahiers des charges sont repris dans cette perspective: ils seront soumis à l'appréciation du conseil lors d'une prochaine séance.

Le nouveau chantier à venir sera de compléter le réseau en mer. Les experts régionaux marins seront prochainement sollicités à ce sujet. Les compléments marins devront être transmis à Bruxelles au printemps 2008, ce qui implique une vague de consultation à l'automne 2007.

### ▪ Désignation des rapporteurs

Un tableau est transmis aux participants et passé en revue. Des corrections ou compléments sont apportés en séance. Un document mis à jour sera prochainement déposé sur l'espace extranet.

## 4. Documents d'objectifs des sites "Montagne de Ceuze, montagne d'Aujourd'hui ..." (pSIC FR9301514) et "Bec de Crigne" (ZPS FR9312023)

- **DOCOB du site « CEUSE - MONTAGNE D'AUJOUR - PIC DE CRIGNE - MONTAGNE DE SAINT GENIS » (SIC FR9301514)**

**Opérateur** : ONF 05

**Rapporteur scientifique** : Marcel BARBERO

L'opérateur présente les résultats de son travail (parties inventaires, enjeux et objectifs de conservation) à l'aide d'un support diaporama. Le rapporteur présente ensuite les conclusions du groupe de travail tenu le 02/03/2007, ayant examiné en détail la partie inventaire de ce DOCOB (cf. compte-rendu correspondant).

Le débat est ouvert. Les remarques complémentaires apportées sont les suivantes :

- chiroptères : les jeunes rhinolophes consomment beaucoup de coléoptères coprophages en août. Il remontent alors les vallées pour atteindre les alpages. Les crêtes sommitales sont donc des secteurs de chasse privilégiés à cette période. Ceci mérite d'être mentionné dans le document.
- Concernant la mesure « favoriser la régénération naturelle de la hêtraie sèche » : cette mesure peut conduire à éliminer des pins sylvestres, pourtant très favorables aux chiroptères. Les modalités de cette mesure devront donc être bien précisées pour éviter d'éventuels effets néfastes. Elle doit être interprétée dans le sens d'une évolution naturelle de certains secteurs, et non comme une mesure de coupe sélective.

▪ **DOCOB du site « Bec de Crigne » (ZPS FR9312023)**

**Opérateur** : ONF 05

**Rapporteur scientifique** : aucun (DIREN PACA par défaut)

Ce DOCOB est directement lié au précédent, mais fait l'objet d'un document à part. L'opérateur présente les résultats de son travail (parties inventaires, enjeux et objectifs de conservation) à l'aide d'un support diaporama. En l'absence du rapporteur (qui a préalablement transmis ses remarques par écrit à la DIREN), la DIREN présente les conclusions du groupe de travail tenu le 02/03/2007, ayant examiné en détail la partie inventaire de ce DOCOB (cf. compte-rendu correspondant).

Le débat est ouvert. Les remarques complémentaires apportées sont les suivantes :

- Vautour Percnoptère : cette espèce a principalement justifié l'identification du site en ZICO. Aujourd'hui, elle ne niche plus sur le site depuis de nombreuses années mais son retour n'est pas impossible. La logique voudrait donc que l'on affiche cette espèce comme étant la priorité numéro 1 de la ZPS.
- La méthodologie proposée pour hiérarchiser les espèces est intéressante mais mériterait d'être affinée car certains résultats divergent fortement avec la réalité. Par exemple le faucon émerillon n'est pas une espèce de forte valeur patrimoniale sur le site. Il ne fait que passer, lors des épisodes migratoires (axe migratoire durancien). Il ne peut en aucun cas justifier une gestion particulière sur cette ZPS.

**Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2007-1 joint)** : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site (SIC + ZPS) sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les membres du conseil mandatent M. BARBERO pour valider le document final avec l'appui de la DDAF05 et de la DIREN.

## 5. Présentation du plan de gestion des espaces naturels de la zone industrialo-portuaire de Fos

A sa demande, le service Environnement du port autonome de Marseille (PAM), vient présenter le plan de gestion des espaces naturels (PGEN), réalisé sur la couronne agri-environnementale de la zone industrialo-portuaire (ZIP) de FOS, et partie intégrante du plan d'aménagement et développement durable (PADD) couvrant l'ensemble de la ZIP. Mmes M. Deveze et A. Ferrier exposent le travail réalisé. P. Grillas, rapporteur pour le CSRPN, remet son rapport, joint au présent compte rendu.

Le débat confirme plusieurs questions, compléments souhaitables et améliorations possibles, notamment : le manque de connaissances actualisées et cartographiées sur les espèces et les habitats ; le défaut de prise en compte du milieu marin et de l'interface terre-mer ; les interactions de ce plan de gestion et des aménagements existants ou impactant la zone ; la priorisation des actions ; l'approfondissement des moyens de mise en œuvre des actions et des relations

partenariales ; l'attente d'une intégration dans une perspective plus large en relation avec les partenaires industriels notamment.

La DIREN conclut dans le même sens. La réalisation du PGEN est une étape importante, qui témoigne de l'évolution favorable de la prise en compte des enjeux liés aux espèces et aux milieux et participe de la demande d'une vision globale et cohérente dans les divers projets concernant la ZIP (ce qui n'exclue pas les procédures réglementaires éventuellement nécessaires à chaque projet). Il peut servir de base aux échanges nécessaires, être précisé et amélioré.

En conclusion, le CSRPN à la fois se félicite de la démarche en cours et souligne ses imperfections. Les observations formulées par le rapporteur et en séance doivent permettre son amélioration. En l'état, les éléments ne sont pas réunis pour permettre un avis circonstancié du conseil.

## 6. Modalités de saisine du CSRPN sur dossiers sensibles (espèces protégées, etc...)

F. Fouchier (DIREN) présente le contexte des dossiers d'aménagement qui entraînent la destruction d'espèces protégées. L'analyse des impacts pose de nombreuses questions : appréciation éclairée de l'impact ; enjeu pour la biodiversité ; solutions acceptables. Dans tous les cas il doit y avoir recherche de solutions pour (dans cet ordre) éviter, réduire, compenser les impacts. Dans certains cas d'intérêt public majeur, et en l'absence de solutions alternatives, la définition de mesures compensatoires donne également lieu à débat : quelles sont les mesures acceptables, efficaces, quelles ambitions, etc... ? Sans trop alourdir la charge du conseil, la DIREN souhaiterait que certains dossiers puissent être examinés par le CSRPN avant la saisine (obligatoire dans la procédure actuelle) du CNPN.

Le débat confirme l'intérêt de cette proposition :

- la moitié des dossiers examinés en commission flore du CNPN concerne PACA ; les informations et appréciations du CSRPN, à l'aide de la connaissance régionale disponible, donneraient un éclairage important dans l'instruction des dossiers
- dans certains cas, aucune destruction ne peut être acceptée ;

et souligne le fait que :

- il y a de grandes incertitudes scientifiques ; le retour d'expérience sur les mesures en place fait défaut ;
- il faut faire un effort de financement de la recherche et de reconnaissance de l'apport des scientifiques
- le financement de la recherche appliquée, dans le cadre de mesures compensatoires, se pratique couramment dans d'autres pays
- il faut utiliser les mesures compensatoires pour améliorer la connaissance, dirigée vers les recherches de solution

En conclusion, le principe de réunir un groupe restreint, pour examiner les dossiers les plus délicats sans donner un avis formel, est décidé. La DIREN proposera des modalités de fonctionnement.

## 7. Action conservatoire et mesures de gestion des DOCOB : Présentation du diagnostic, choix des thèmes, organisation du travail

Suite aux remarques formulées lors de la séance plénière du 30 novembre 2006, un pré-diagnostic a été réalisé par la DIREN (avec l'appui technique du bureau d'études ECO-MED) dont les résultats sont présentés en séance. Ce travail a pour but une première analyse sommaire des mesures de gestion (types, occurrences...). L'analyse porte sur un panel de 12 DOCOB, considéré comme un échantillon représentatif de la diversité régionale. Les principales conclusions de ce pré-diagnostic sont les suivantes :

- les actions de gestion des espèces sont pour la plupart ciblées sur les chiroptères et l'avifaune,
- les actions de gestion des habitats sont principalement liées au complexe agropastoral, avec un recours fréquent au pastoralisme dans des perspectives de conservation,

- il existe un certain nombre d'actions non directement ciblées sur un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire mais renvoyant davantage au fonctionnement global des systèmes, dans le sens où elles intègrent explicitement la dynamique écologique.
- on observe une certaine confusion entre les notions de mesure/action et d'objectif de gestion. L'intitulé des mesures est souvent trop générique et imprécis.

Sur le plan méthodologique, il est évident que cette analyse ne constitue qu'une première approche et qu'elle doit être approfondie. Etant donné la prépondérance des actions visant les milieux ouverts liés au complexe agropastoral, il est décidé d'approfondir l'analyse sur ces milieux dans un premier temps, en examinant dans le détail chaque fiche action de chaque DOCOB. Un diagnostic sera conduit par la DIREN et présenté en juin 2007, lors d'une réunion rassemblant les membres du CSRPN intéressés ainsi que certains gestionnaires afin d'enrichir le débat (liste non définie à ce jour).

## 8. Inventaire du patrimoine géologique

Un programme d'inventaire est lancé par le MEDD. La DIREN a reçu le « vade-mecum » précisant la méthodologie (Conférence Permanente du Patrimoine Géologique et MNHN), et un logiciel de saisie baptisé « Géotope » réalisé par le BRGM. Une circulaire administrative est en attente. Pour un bon déroulement de ce programme d'inventaire, l'organisation, à la charge de la DIREN, prévoit la nomination par le CSRPN d'un coordonnateur régional et la constitution d'une commission régionale du patrimoine géologique.

Le CSRPN désigne **Claude ROUSSET** en tant que **coordonnateur scientifique régional**. Gilles Cheylan et Claude Vella (sous réserve) seront également associés à la commission régionale en tant que membres du CSRPN. Le conseil sera tenu régulièrement informé de l'avancement des travaux.

## 9. Informations et questions diverses

- ✓ G. Alziar signale le décret du 4 01 07 relatif aux espèces animales non domestiques et aux espèces végétales non cultivées et notamment son article 2 qui précise les autorisations nécessaires pour l'introduction de certaines espèces (contrôle des espèces invasives). La portée de ce texte sera à revoir quand la liste des espèces concernée sera connue.
- ✓ Dates des prochaines réunions :
  - le jeudi 24 mai (DOCOBs des Calanques)
  - le mardi 26 juin

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 H 15.

Secrétaire de séance : DIREN

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

**Signé**

**Signé**

**La prochaine réunion est fixée le jeudi 24 mai 2007**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

### AVIS N° 2007 - 1

Date : 13/03/2007	Objet : Document d'objectifs des sites « <u>CEUSE – MONTAGNE D'AUJOUR – PIC DE CRIGNE – MONTAGNE DE SAINT GENIS</u> » (N° FR 93 01514) au titre de la Directive Habitats et « <u>BEC DE CRIGNE</u> » (N° FR 93 12023) au titre de la Directive Oiseaux	Vote : unanimité
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 13 mars 2007, a étudié le dossier : Documents d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) des sites cités en objet ; présentés par l'office national des forêts, opérateur du site.

La partie inventaires de ces DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 02/03/2007 qui a fait l'objet d'un compte rendu copié sur l'espace CSRPN du site internet de la DIREN. Son contenu est exposé aux membres du CSRPN par M. BARBERO, rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 13 mars 2007 auquel est annexé le compte rendu du groupe de travail du 02/03/2007.

**Avis N° 2007-1** : le Conseil, compte tenu des remarques formulées par le groupe de travail du 02/03/07 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 13/04/07, propose de valider les DOCOB de ces 2 sites sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les membres du conseil mandatent M. BARBERO pour valider le document final avec l'appui de la DDAF 05 et de la DIREN.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

*signé*